

• Pour plus de renseignements contactez :

Marianne Rossi,
Chargée de mission
« Éduquer et sensibiliser
à l'abolition »
au 00 33 01 80 87 70 56
ou mrossi@abolition.fr

Concours international de dessin : DESSINE-MOI L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Règlement

Article 1 - Ensemble contre la peine de mort (ECPM) et Poster for Tomorrow lancent un concours de dessin sur le thème de l'abolition universelle de la peine de mort. L'objectif est que les élèves réalisent une affiche contre à la peine de mort.

Article 2 - Ce concours est ouvert à tous les élèves âgés de 13 à 18 ans (4^e à la terminale) en France, au Liban, au Maroc et en Tunisie. Seule l'inscription d'une classe entière sera prise en compte, mais chaque élève de la classe réalisera sa propre affiche.

Article 3 - Les participants sont invités à faire un dessin exprimant leur vision du thème du concours.

Article 4 - Le dessin doit être fait sur une feuille au format A3, et sur son seul recto.

Article 5 - Le dessin doit avoir un lien avec la thématique du concours : « Dessine-moi l'abolition de la peine de mort. »

Article 6 - Sur toute la largeur, en bas de l'affiche il doit être prévu une bande blanche de 3 à 5 cm réservée à l'inscription du nom de l'élève et de l'établissement.

Article 7 - La date limite de réception des dessins est le 30 janvier 2015. L'original du dessin devra être adressé à Marianne Rossi par courrier (69, rue Michelet, 93100 Montreuil, France).

Article 8 - Un jury international composé de graphistes professionnels présélectionnera les meilleurs dessins.

Article 9 - Un jury composé de professionnels des droits de l'homme élira les 30 meilleurs dessins et choisira parmi eux les trois meilleurs.

Article 10 - Récompense pour les gagnants :

- Les 30 meilleurs dessins seront imprimés et exposés lors du 6^e Congrès mondial contre la peine de mort.
- Un catalogue de l'exposition sera édité et distribué aux élèves.
- Les dessins seront également valorisés tout au long de l'année dans les outils web et papier de l'association.
- Les auteurs des 3 meilleurs dessins seront filmés dans leurs établissements scolaires respectifs. La vidéo sera diffusée sur les réseaux sociaux et lors du 6^e Congrès mondial.

Article 11 - Les 30 élèves sélectionnés seront informés par l'intermédiaire de leur enseignant référent qui sera contacté par mail ou par téléphone. Les résultats seront annoncés entre le 2 et le 6 mars 2015.

Article 12 - La participation à ce concours signifie que les participants s'engagent à céder tous leurs droits sur leur dessin.

Article 13 - Les enseignants référents s'engagent à accompagner leurs élèves sur ce projet jusqu'à son terme, c'est-à-dire qu'ils s'engagent à recevoir les deux interventions proposées (uniquement pour les enseignants d'Île-de-France, Pays de la Loire, Liban, Tunisie et Maroc) et à envoyer par courrier les dessins de leurs élèves.

Article 14 - Les organisateurs ne retourneront aucun dessin.

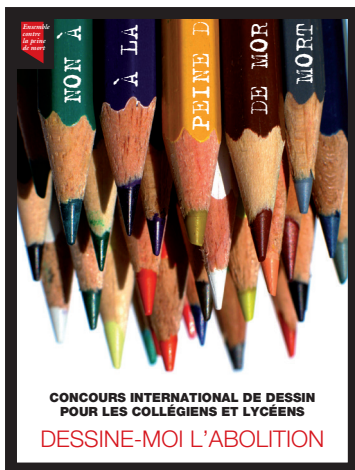
Article 15 - Si par suite d'un cas de force majeure, le concours devait être modifié ou annulé, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable.

Article 16 - Le fait d'envoyer un dessin suppose l'acceptation du présent règlement. Aucun recours sur le mode d'organisation ou sur les résultats du concours ne sera accepté. Les décisions du jury sont sans appel.

Nom et signature de l'enseignant référent :

Nom et signature du chef d'établissement :





Concours international de dessin : DESSINE-MOI L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Inscription

- Pour plus de renseignements contactez :

Marianne Rossi,
Chargée de mission
« Éduquer et sensibiliser
à l'abolition »
au 00 33 01 80 87 70 56
ou mrossi@abolition.fr

À l'occasion de la 12^e Journée mondiale contre la peine de mort qui se tiendra le 10 octobre 2014, les élèves de collèges et lycées français, libanais, marocains et tunisiens sont invités à participer à un grand concours de dessin dont l'objet est de réaliser une affiche contre la peine de mort. Les 30 dessins sélectionnés par un jury international seront exposés dans le cadre du Congrès mondial contre la peine de mort et un catalogue de l'exposition sera publié pour valoriser le travail des élèves.

**Le présent dossier d'inscription devra être renvoyé
au plus tard le 15 octobre 2014
à l'attention de Marianne Rossi,
Ensemble contre la peine de mort,
69, rue Michelet
93100 Montreuil, France.**

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

Pays de l'établissement :

Niveau de la classe inscrite :

Nombre d'élèves :

Nom de l'enseignant référent :

Mail de l'enseignant référent :

Numéro de téléphone de l'enseignant référent :

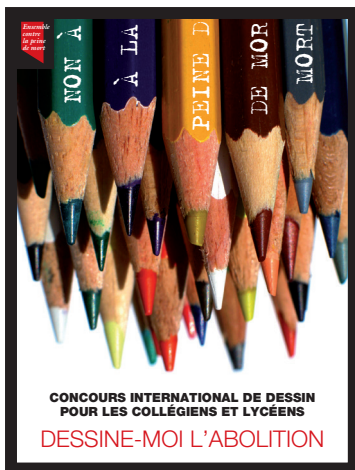
L'inscription au concours de dessin, sous réserve des places disponibles, est gratuite, de même que les interventions proposées par ECPM et Poster for tomorrow. En revanche, si l'établissement scolaire souhaite acheter les 30 affiches sélectionnées pour les afficher, il devra s'acquitter d'une somme de 150 euros.

Commande des affiches

OUI NON (si oui fournir un chèque de 150 euros)

Signature et tampon du chef d'établissement :





Concours international de dessin : DESSINE-MOI L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Brief créatif

• Pour plus de renseignements contactez :

Marianne Rossi,
Chargée de mission
« Éduquer et sensibiliser
à l'abolition »
au 00 33 01 80 87 70 56
ou mrossi@abolition.fr

Nous croyons au graphisme, à la puissance de l'image, comme moyen de susciter des changements dans la société. Vos créations peuvent informer, déclencher l'émotion et motiver d'autres à agir. C'est un don magnifique. Nous vous invitons à vous servir de ce don pour changer le monde. Nous avons la conviction que la peine de mort constitue une violation fondamentale des droits de l'homme et n'a pas lieu d'exister dans une société moderne. C'est pour ce changement que nous vous sollicitons !

Nous espérons que vous rejoindrez notre démarche.

Brief créatif

Nous voulons l'abolition universelle de la peine de mort.

Le constat est simple : la peine de mort est une violation des droits de l'homme.

L'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme déclare :

« Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

Comment cette disposition peut-elle être compatible avec le fait de décapiter, lapider, pendre, fusiller ou injecter une solution létale ?

Il n'y a pas de chemin de retour possible à une condamnation à la peine capitale. Dans un monde où des systèmes judiciaires ne sont pas à l'abri d'erreurs, inévitablement, des innocents continueront à mourir.

Cette situation est tout simplement inacceptable. À ce jour, plus de deux tiers des pays dans le monde ont déjà banni les exécutions.

Malheureusement, 57 pays résistent et continuent à tuer des personnes au nom de la justice.

En 2013, les pays comptant le plus grand nombre d'exécution ont été l'Iran (avec au moins 687 exécutions), l'Irak (169), l'Arabie Saoudite (79) et les États-Unis (39).

En Chine, les informations sur la peine de mort demeurent secrètes, mais selon les estimations, la Chine exécute entre 6000 et 10000 condamnés par an, soit plus de personnes que la totalité des exécutions dans le reste du monde.

Mais nous gardons l'espoir, puisque le nombre de personnes exécutées dans le monde semble décliner.

Peu importe que vous viviez dans un pays où la peine capitale a été abolie ou non, nous devons accroître le niveau de conscience global en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort.

Elle n'a pas sa place dans la société moderne.

Le message du dessin est : NON A LA PEINE DE MORT! OUI À L'ABOLITION

Je ne veux pas que l'on exécute en mon nom, ni dans mon pays ni ailleurs dans le monde.

